

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 722

20 mars 2014

SOMMAIRE

King Arthur Holdings S.à r.l.	34615	Société Immobilière Nuts S.A.	34611
Nilcan Finance Ltd. S.à r.l.	34633	Société Porta Ticinese S.A.	34611
Piustyle International S.A.	34610	Société Porta Ticinese S.A.	34612
Prima.lu	34652	Socrimex Europe S.à r.l.	34612
Red Arrow S.à r.l.	34610	Sparinvest SICAV-SIF	34611
Rokadu Sàrl	34610	Sport'Inn S.à r.l.	34613
Rumely International SPF Sàrl	34610	Sport'Inn S.à r.l.	34613
Select Line S.A.	34610	Statpro S.A.	34613
Serena S.A. SPF	34615	Steba Maor S.à r.l.	34614
Services Touristiques S.A.	34656	Sucafina Holding	34614
Shirley Investments S.à r.l.	34612	Sunland Park S.A.	34614
Signaletique S.A.	34653	Swallow Investment S.A.	34615
Silk Road Group S.A.	34612	Sylvanus Luxembourg S.A.	34614
Société à Portefeuille de Luxembourg S.A.	34612	Treastone Holding S.à r.l. / B.V.	34656
Société d'Investissement et de Développe- ment Economique Familial S.A.	34611	Tyburn Lane (Düsseldorf) S.à r.l.	34633
		Vimentum I S.A.	34613

Piustyle International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014017550/10.

(140020568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Red Arrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 110.624.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 30 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014017560/14.

(140020500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Rokadu Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9191 Welscheid, 2, Waarkstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 112.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014017585/9.

(140020312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Rumely International SPF Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014017588/10.

(140020709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Select Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Steinfort, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 56.722.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014017615/11.

(140020692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Société d'Investissement et de Développement Economique Familial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 178.462.

—
Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 29 janvier 2014

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs proposent d'élire en leur sein un Président en la personne de Monsieur Jean-Hugues DOUBET.

Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FAMILIAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014017638/15.

(140020560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Société Immobilière Nuts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 80.608.

—
Dépôt rectificatif

Dépôt initial enregistré le 03-07-2013 sous les références L130109132

Dépôt rectificatif enregistré le 12/11/2013 sous les références L-130157359

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014017639/13.

(140020414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Société Porta Ticinese S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 37.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014017640/9.

(140020477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Sparinvest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.126.

—
Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2013 de SPARINVEST SICAV-SIF a:

- Libéré Monsieur Jan Stig RASMUSSEN de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 3 mai 2013;
- coopté à la fonction d'administrateur Monsieur Dirk SCHULZE, né le 23 Septembre 1969 à Bremen (Allemagne), demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013.

La cooptation de Monsieur Dirk SCHULZE sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour SPARINVEST SICAV-SIF

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014017646/17.

(140020379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Silk Road Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 81.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014017636/10.

(140020114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

SAPDL S.A., Société à Portefeuille de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.109.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 29 janvier 2014

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs proposent d'élire en leur sein un Président en la personne de Monsieur Jean-Hugues DOUBET.

Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

SOCIETE A PORTEFEUILLE DE LUXEMBOURG S.A., en abrégé "SAPDL S.A."

Signatures

Référence de publication: 2014017637/15.

(140020551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Société Porta Ticinese S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014017641/9.

(140020478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Socrimex Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 125.440.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandweiler, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017642/10.

(140019957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Shirley Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.052.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31. Janvier 2013.

Référence de publication: 2014017631/10.

(140020302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Sport'Inn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 55.384.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Sonja HENCKELS

Gérante

Référence de publication: 2014017648/12.

(140019935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Sport'Inn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 55.384.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Sonja HENCKELS

Gérante

Référence de publication: 2014017649/12.

(140019936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Statpro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.049.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014017650/14.

(140020683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Vimentum I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.864.

Herr Frank Wegner, mit Berufsadresse in D-22769 Hamburg, Haferweg 26 und Herr Sven Frisch, wohnhaft in D-21465 Reinbek, Bahnsenallee 15A sind seit dem 20. April 2012 Verwaltungsratsmitglieder.

Am 22. Januar 2014 wurde Herr François Georges von seinem Mandat als Geschäftsführer (administrateur-délégué) abberufen. Herr Frank Wegner wurde als neuer Geschäftsführer (administrateur-délégué) und Vorsitzender (président) des Verwaltungsrats ernannt.

Alle Mandate enden mit der Hauptversammlung die im Jahre 2018 stattfinden wird.

Der Gesellschaftssitz wurde nach L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Vimentum I SA

Référence de publication: 2014017698/16.

(140019856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Sucafina Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 142.529.

—
Extrait de la décision du conseil d'administration du 31/01/2014

En date du 31 janvier 2014, Mr Franz Bondy a été nommé en tant que Administrateur Président.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 31/01/2014.

Référence de publication: 2014017654/11.

(140020684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Steba Maor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 86.709.

—
Extrait de la Collective Ordinaire tenue le 29 janvier 2014.

Résolutions:

1. L'associé constate le changement d'adresse de Monsieur Gilbert KHAYAT, gérant, du F-94140 Alfortville, 40, Quai Blanqui au L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014017651/12.

(140020214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Sunland Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 157.778.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014017656/10.

(140020416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Sylvanus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.646.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 janvier 2014.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Madame Véra Caroline LE CRAS, administrateur de sociétés, demeurant Blanc Pignon La Ruelle es Ruaux St Brelade, Jersey JE3 8BW, Channel Islands.

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017660/21.

(140020340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Swallow Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 69.975.

Les comptes annuels au 23 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014017657/9.

(140020552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Serena S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 53.283.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014017617/10.

(140020595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

King Arthur Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 181.798.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245490, ("Baupost Private Investments A-1");

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245479, ("Baupost Private Investments B-1");

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245480, ("Baupost Private Investments C-1");

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245487, ("Baupost Private Investments BVII-1");

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

5. HB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105376, ("HB Cayman");

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

6. PB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105372, ("PB Cayman");

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

7. YB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105375, (“YB Cayman”);

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

8. BVP-I Cayman X Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-281431, (“BVP-I Cayman X”);

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

9. BVP-III Cayman X Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-281429, (“BVP-III Cayman X”);

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

10. BVP-IV Cayman VIII Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-281430, (“BVP-IV Cayman VIII”);

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

11. Pendragon Group Services Limited, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Loxley House, 2 Oakwood Court, Little Oak Drive, Annesley, Nottingham, NG15 0DR registered with the Registrar of Companies under number 3836123, (“Pendragon”);

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

12. DPK Real Estate Services Limited, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Buckingham Court, 78 Buckingham Gate, London, England, SW1E 6PE, registered with the Registrar of Companies under number 8533505, (“DPK”);

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that they are all the shareholders of King Arthur Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of eleven thousand pound sterling (GBP 11,000.-), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 181798 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 18 November 2013, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not been amended and have not been subject to amendment until the date hereof.

The extraordinary general meeting of shareholders is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda:

Agenda:

1. Décisions to create (A) (i) class A shares, subdivided in class A.1 shares, class A.2 shares, class A.3 shares, class A.4 shares, class A.5 shares, class A.6 shares, class A.7 shares, class A.8 shares and class A.9 shares and (ii) class B shares, with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (B) subsequent conversion of the existing shares into class A and class B shares.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-nine thousand Pounds Sterling (GBP 89,000) so as to raise it from its current amount of eleven thousand Pound Sterling (GBP 11,000) up to one hundred thousand Pound Sterling (GBP 100,000) through the issue of eight million nine hundred thousand (8,900,000) shares with a nominal value of one (1) penny (GBP 0.01) each.

3. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to (A) create two (2) classes of shares in the share capital of the Company: (i) the class A shares subdivided into class A.1 shares, class A.2 shares, class A.3 shares, class A.4 shares, class A.5 shares, class A.6 shares, class A.7 shares, class A.8 shares, and class A.9 shares and (ii) the class B shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (B) decides to convert the existing one million one hundred thousand (1,100,000) shares into one million twenty-five thousand three hundred sixty-two (1,025,362) class A.1 shares and seventy-four thousand six hundred thirty-eight (74,638) class B shares allocated as follows:

a) eighty thousand five hundred ninety-three (80,593) class A.1 held by Baupost Private investments A-1, thirty-five thousand three hundred seventy-five (35,375) class A.1 held by Baupost Private Investments B-1, one hundred seventy-seven thousand nine hundred (177,900) class A.1 held by Baupost Private Investments C-1, seventy-three thousand three

hundred thirteen (73,313) class A.1 shares held by Baupost Private Investments BVII-1, fifty-eight thousand nine hundred fifty-eight (58,958) class A.1 held by HB Cayman, thirty-two thousand nine hundred fourteen (32,914) class A.1 shares held by PB Cayman, twenty-one thousand nine hundred forty-three (21,943) class A.1 shares held by YB Cayman, fifty-seven thousand seven hundred twenty-eight (57,728) class A.1 shares held by BVP-I Cayman X, twenty-nine thousand two hundred twenty-three (29,223) class A.1 shares held by BVP-III Cayman X and four hundred fifty-seven thousand four hundred fifteen (457,415) class A.1 shares held by BVP-IV Cayman VIII.

b) sixty-four thousand nine hundred three (64,903) class B shares held by Pendragon and nine thousand seven hundred thirty-five (9,735) class B shares held by DPK.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-nine thousand Pound Sterling (GBP 89,000) so as to raise it from its current amount of eleven thousand Pound Sterling (GBP 11,000) up to one hundred thousand Pound Sterling (GBP 100,000) through the issue of eight million nine hundred thousand (8,900,000) new shares with a nominal value of one (1) penny each.

The eight million nine hundred thousand (8,900,000) new issued shares have been subscribed as follows:

1. Seventy-nine thousand four hundred four (79,404) class A.1 shares; seventy-one thousand five hundred eighty-four (71,584) class A.2 shares; seventy-one thousand five hundred eighty-four (71,584) class A.3 shares; seventy-one thousand five hundred eighty-four (71,584) class A.4 shares; seventy-one thousand five hundred eighty-four (71,584) class A.5 shares; seventy-one thousand five hundred eighty-four (71,584) class A.6 shares; seventy-one thousand five hundred eighty-four (71,584) class A.7 shares; seventy-one thousand five hundred eighty-four (71,584) class A.8 shares and seventy-one thousand five hundred eighty-four (71,584) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments A-1 aforementioned, for the price of six thousand five hundred twenty Pound Sterling and seventy-six pence (GBP 6,520.76), wholly allocated to the share capital of the Company.

2. Thirty-four thousand eight hundred fifty-three (34,853) class A.1 shares; thirty-one thousand four hundred twenty (31,420) class A.2 shares; thirty-one thousand four hundred twenty (31,420) class A.3 shares; thirty-one thousand four hundred twenty (31,420) class A.4 shares; thirty-one thousand four hundred twenty (31,420) class A.5 shares; thirty-one thousand four hundred twenty (31,420) class A.6 shares; thirty-one thousand four hundred twenty (31,420) class A.7 shares; thirty-one thousand four hundred twenty (31,420) class A.8 shares and thirty-one thousand four hundred twenty (31,420) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments B-1 aforementioned, for the price of two thousand eight hundred sixty-two Pound Sterling and thirteen pence (GBP 2,862.13), wholly allocated to the share capital of the Company.

3. One hundred seventy-five thousand two hundred seventy-five (175,275) class A.1 shares; one hundred fifty-eight thousand thirteen (158,013) class A.2 shares; one hundred fifty-eight thousand thirteen (158,013) class A.3 shares; one hundred fifty-eight thousand thirteen (158,013) class A.4 shares; one hundred fifty-eight thousand thirteen (158,013) class A.5 shares; one hundred fifty-eight thousand thirteen (158,013) class A.6 shares; one hundred fifty-eight thousand thirteen (158,013) class A.7 shares; one hundred fifty-eight thousand thirteen (158,013) class A.8 shares and one hundred fifty-eight thousand thirteen (158,013) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments C-1, aforementioned, for the price of fourteen thousand three hundred ninety-three Pound Sterling and seventy-nine pence (GBP 14,393.79), wholly allocated to the share capital of the Company.

4. Seventy-two thousand two hundred thirty-one (72,231) class A.1 shares; sixty-five thousand one hundred eighteen (65,118) class A.2 shares; sixty-five thousand one hundred eighteen (65,118) class A.3 shares; sixty-five thousand one hundred eighteen (65,118) class A.4 shares; sixty-five thousand one hundred eighteen (65,118) class A.5 shares; sixty-five thousand one hundred eighteen (65,118) class A.6 shares; sixty-five thousand one hundred eighteen (65,118) class A.7 shares; sixty-five thousand one hundred eighteen (65,118) class A.8 shares and sixty-five thousand one hundred eighteen (65,118) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments BVII-1, aforementioned, for the price of five thousand nine hundred thirty-one Pound Sterling and seventy-five pence (GBP 5,931.75), wholly allocated to the share capital of the Company.

5. Fifty-eight thousand eighty-eight (58,088) class A.1. shares; fifty-two thousand three hundred sixty-seven (52,367) class A.2 shares; fifty-two thousand three hundred sixty-seven (52,367) class A.3 shares; fifty-two thousand three hundred sixty-seven (52,367) class A.4 shares; fifty-two thousand three hundred sixty-seven (52,367) class A.5 shares; fifty-two thousand three hundred sixty-seven (52,367) class A.6 shares; fifty-two thousand three hundred sixty-seven (52,367) class A.7 shares; fifty-two thousand three hundred sixty-seven (52,367) class A.8 shares and fifty-two thousand three hundred sixty-seven (52,367) class A.9 shares have been subscribed by HB Cayman, aforementioned, for the price of four thousand seven hundred seventy Pound Sterling and twenty-four pence (GBP 4,770.24), wholly allocated to the share capital of the Company.

6. Thirty-two thousand four hundred twenty-eight (32,428) class A.1. shares; twenty-nine thousand two hundred thirty-five (29,235) class A.2 shares; twenty-nine thousand two hundred thirty-five (29,235) class A.3 shares; twenty-nine thousand two hundred thirty-five (29,235) class A.4 shares; twenty-nine thousand two hundred thirty-five (29,235) class A.5 shares; twenty-nine thousand two hundred thirty-five (29,235) class A.6 shares; twenty-nine thousand two hundred thirty-five (29,235) class A.7 shares; twenty-nine thousand two hundred thirty-five (29,235) class A.8 shares and twenty-

nine thousand two hundred thirty-five (29,235) class A.9 shares have been subscribed by PB Cayman, aforementioned, for the price of two thousand six hundred sixty-three Pound Sterling and eight pence (GBP 2,663.08), wholly allocated to the share capital of the Company.

7. Twenty-one thousand six hundred nineteen (21,619) class A.1. shares; nineteen thousand four hundred ninety (19,490) class A.2 shares; nineteen thousand four hundred ninety (19,490) class A.3 shares; nineteen thousand four hundred ninety (19,490) class A.4 shares; nineteen thousand four hundred ninety (19,490) class A.5 shares; nineteen thousand four hundred ninety (19,490) class A.6 shares; nineteen thousand four hundred ninety (19,490) class A.7 shares; nineteen thousand four hundred ninety (19,490) class A.8 shares and nineteen thousand four hundred ninety (19,490) class A.9 shares have been subscribed by YB Cayman, aforementioned, for the price of one thousand seven hundred seventy-five Pound Sterling and thirty-nine pence (GBP 1,775.39), wholly allocated to the share capital of the Company.

8. Fifty-six thousand eight hundred seventy-six (56,876) class A.1 shares; fifty-one thousand two hundred seventy-four (51,274) class A.2 shares; fifty-one thousand two hundred seventy-four (51,274) class A.3 shares; fifty-one thousand two hundred seventy-four (51,274) class A.4 shares; fifty-one thousand two hundred seventy-four (51,274) class A.5 shares; fifty-one thousand two hundred seventy-four (51,274) class A.6 shares; fifty-one thousand two hundred seventy-four (51,274) class A.7 shares; fifty-one thousand two hundred seventy-four (51,274) class A.8 shares and fifty-one thousand two hundred seventy-four (51,274) class A.9 shares have been subscribed by BVP-I Cayman X, aforementioned, for the price of four thousand six hundred seventy Pound Sterling and sixty-eight pence (GBP 4,670.68), wholly allocated to the share capital of the Company.

9. Twenty-eight thousand seven hundred ninety-two (28,792) class A.1 shares; twenty-five thousand nine hundred fifty-six (25,956) class A.2 shares; twenty-five thousand nine hundred fifty-six (25,956) class A.3 shares; twenty-five thousand nine hundred fifty-six (25,956) class A.4 shares; twenty-five thousand nine hundred fifty-six (25,956) class A.5 shares; twenty-five thousand nine hundred fifty-six (25,956) class A.6 shares; twenty-five thousand nine hundred fifty-six (25,956) class A.7 shares; twenty-five thousand nine hundred fifty-six (25,956) class A.8 shares and twenty-five thousand nine hundred fifty-six (25,956) class A.9 shares have been subscribed by BVP-III Cayman X, aforementioned, for the price of two thousand three hundred sixty-four Pound Sterling and forty pence (GBP 2,364.40), wholly allocated to the share capital of the Company.

10. Four hundred fifty thousand six hundred sixty-two (450,662) class A.1 shares; four hundred six thousand two hundred seventy-eight (406,278) class A.2 shares; four hundred six thousand two hundred seventy-eight (406,278) class A.3 shares; four hundred six thousand two hundred seventy-eight (406,278) class A.4 shares, four hundred six thousand two hundred seventy-eight (406,278) class A.5 shares; four hundred six thousand two hundred seventy-eight (406,278) class A.6 shares; four hundred six thousand two hundred seventy-eight (406,278) class A.7 shares; four hundred six thousand two hundred seventy-eight (406,278) class A.8 shares and four hundred six thousand two hundred seventy-eight (406,278) class A.9 shares have been subscribed by BVP-IV Cayman VIII, aforementioned, for the price of thirty-seven thousand eight Pound Sterling and eighty-six pence (GBP 37,008.86), wholly allocated to the share capital of the Company.

11. Five hundred twenty-five thousand one hundred twenty-three (525,123) class B shares have been subscribed by Pendragon, aforementioned, for the price of nine million nine hundred ninety-nine thousand three hundred fifty Pound Sterling and ninety-seven pence (GBP 9,999,350.97) allocated for an amount of five thousand two hundred fifty-one Pound Sterling and twenty-three penny (GBP 5,251.23) to the share capital of the Company and nine million nine hundred ninety-four thousand ninety-nine Pound Sterling and seventy-four penny (GBP 9,994,099.74) to the share premium.

12. Seventy-eight thousand seven hundred sixty-nine (78,769) class B shares have been subscribed by DPK, aforementioned, for the price of one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred two Pound Sterling and sixty-five pence (GBP 1,499,902.65) allocated for an amount of seven hundred eighty-seven Pound Sterling and sixty-nine pence (GBP 787.69) to the share capital of the Company and an amount of one million four hundred ninety-nine thousand one hundred fourteen Pound sterling and ninety-six pence (GBP 1,499,114.96) to the share premium.

The shares so subscribed by the shareholders mentioned above under paragraphs numbered one (1) to twelve (12), have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of eleven million five hundred eighty-two thousand two hundred fourteen Pound Sterling and seventy pence (GBP 11,582,214.70); so that the amount of eleven million five hundred eighty-two thousand two hundred fourteen Pound Sterling and seventy pence (GBP 11,582,214.70) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of eleven million five hundred eighty-two thousand two hundred fourteen Pound Sterling and seventy pence (GBP 11,582,214.70) consists of eighty-nine thousand Pound Sterling (GBP 89,000) for the share capital and eleven million four hundred ninety-three thousand two hundred fourteen Pound Sterling and seventy pence (GBP 11,493,214.70) for the share premium.

Third resolution

The extraordinary general meeting decides to fully restate the articles of association of the Company, and its corporate purpose, so as to read as follows:

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “King Arthur Holdings S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.5 The Company shall not be acting or deemed to be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand Pound Sterling (GBP 100,000), represented by (i) nine million three hundred twenty-one thousand four hundred seventy (9,321,470) class A shares (the “Class A Shares”), themselves subdivided into two million thirty-five thousand five hundred ninety (2,035,590) class A.1 shares (the “Tranche A.1 Shares”), nine hundred ten thousand seven hundred thirty-five (910,735) class A.2 shares (the “Tranche A.2 Shares”), nine hundred ten thousand seven hundred thirty-five (910,735) class A.3 shares (the “Tranche A.3 Shares”), nine hundred ten thousand seven hundred thirty-five (910,735) class A.4 shares (the “Tranche A.4 Shares”), nine hundred ten thousand seven hundred thirty-five (910,735) class A.5 shares (the “Tranche A.5 Shares”), nine hundred ten thousand seven hundred thirty-five (910,735) class A.6 shares (the “Tranche A.6 Shares”), nine hundred ten thousand seven hundred thirty-five (910,735) class A.7 shares (the “Tranche A.7 Shares”), nine hundred ten thousand seven hundred thirty-five (910,735) class A.8 shares (the “Tranche A.8 Shares”) and nine hundred ten thousand seven hundred thirty-five (910,735) class A.9 shares (the “Tranche A.9 Shares”) and (ii) six hundred seventy-eight thousand five hundred thirty (678,530) class B shares (the “Class B Shares”, and together with the Class A Shares the “Shares”) with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

5.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own Shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Tranche, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue in such Tranche as may be determined from time to time by the board of managers in accordance with any agreement between the shareholders, if any, and approved by the general meeting of Shareholders of the Company.

6.4 The relevant Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Tranche (the "Cancellation Amount") as determined by and in the sole discretion of the board of managers and approved by the general meeting of Shareholders of the Company. The Cancellation Amount shall be determined by the board of managers of the Company no later than five (5) calendar days prior to the date set for the repurchase of the Shares.

6.5 In the event of a reduction of share capital through the cancellation of a whole Tranche consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue in such Tranche, each Tranche entitles the holders thereof to the pro rata portion of the Cancellation Amount based on the Cancellation Amount per Share of such Tranche multiplied by the number of Shares held by such holder of the relevant Tranche immediately prior to the repurchase by the Company.

6.6 The Class A Shares shall be repurchased in the reverse order of the Tranches, starting with the Tranche A.9 Shares.

6.7 Subsequent Shares of a specific Tranche shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Tranche have been repurchased in full. Each share of a Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the "Relevant Class A Shares".

6.8 As a result of the above principles, in the event there are no more Tranche A.9 Shares outstanding in the Company, the Relevant Class A Shares shall be the Tranche A.8 Shares. The same principle shall apply until the Tranche A.1 Shares become the Relevant Class A Shares.

6.9 A repurchase of Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law, and all Shares repurchased or otherwise acquired by the Company may be cancelled.

6.10 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

6.11 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among Shareholders subject to the provisions of any agreement between the Shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

7.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital and subject to the provisions of any agreement between the Shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the Shareholders.

8.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference

made herein to the “general meeting of Shareholders” shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Art. 9. General meetings of Shareholders. Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

10.2 Save for a higher majority expressly provided for in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the Shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, and decisions in respect thereof are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of one or more class A managers (the “Class A Managers”) and one or more class B managers (the “Class B Managers”). The A Managers shall be elected from a list of candidates proposed by the holders of Class A Shares.

13.2 Any reference made hereinafter to the “managers” shall in such case be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable. If the Company is managed by one manager, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole manager.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of Shareholders.

13.4 The board of managers shall respect any requirements for approval by the Majority Shareholders of matters set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the Shareholders representing more than half of the Company’s share capital and in accordance with the provisions of any Agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, by the remaining managers until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call of the chairman or by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Décisions shall be taken by the vote of a majority of managers present or represented at such meeting, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager, or (ii) by the joint signatures of any persons to whom such power to sign may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each calendar year and shall end on the thirty-first of December of the same calendar year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association as well as with any agreement between the Shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

21.6 Out of any amounts distributed to the holders of Class A Shares, (i) zero point one percent (0.1%) shall be distributed to the Tranche A.9 Shares, (ii) zero point two percent (0.2%) shall be distributed to the Tranche A.8 Shares, (iii) zero point three percent (0.3%) shall be distributed to the Tranche A.7 Shares, (iv) zero point four percent (0.4%) shall be distributed to the Tranche A.6 Shares, (v) zero point five percent (0.5%) shall be distributed to the Tranche A.5 Shares, (vi) zero point six percent (0.6%) shall be distributed to the Tranche A.4 Shares, (vii) zero point seven percent (0.7%) shall be distributed to the Tranche A.3 Shares, (viii) zero point eight percent (0.8%) shall be distributed to the Tranche A.2 Shares, (iv) zero point nine percent (0.9%) shall be distributed to the Tranche A.1 Shares, each as long as they are in existence, and (x) the remainder shall be distributed to the Relevant Class A Shares proportionally.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Notwithstanding anything to the contrary herein, any share premium or assimilated premium paid to the Company by the holders of Class B Shares may only be distributed to such shareholders. Any repayment or distribution of share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be made to the Shareholders in accordance with article 21.6 and subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in such a manner as to achieve, on an aggregate basis and taking into consideration any prior distributions, the same economic result as set out in article 21.

G. Final clauses - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any agreement among the shareholders, as may be amended from time to time, such shareholders' agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.

Art. 25. Definitions. Unless otherwise specified, capitalized terms used in these articles of association shall have the meaning set forth below:

"Cancellation Amount" has the meaning set forth in article 6.4 of these articles of association.

"Class A Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Class B Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Company" shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

"CPECs" means any Convertible Preferred Equity Certificates (which may be issued in different tranches) issued from time to time by the Company or any of its Subsidiaries and purchased (i.e., subscribed and paid for) by the Shareholders.

"Law" shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

"Majority Shareholders" means those Persons holding, singly or collectively, more than fifty percent (50%) of the Shares.

"Person" means any present or future natural person or any corporation, association, partnership, joint venture, limited liability, joint stock or other partnership, business trust, trust, organization, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, business or government or any governmental agency or political subdivision thereof.

"Relevant Class A Shares" has the meaning set forth in article 6.7.

"Shareholder" means any holder of Shares issued by the Company, from time to time.

"Tranches" means the Tranche A.1 Shares, the Tranche A.2 Shares, the Tranche A.3 Shares, the Tranche A.4 Shares, the Tranche A.5 Shares, the Tranche A.6 Shares, the Tranche A.7 Shares, the Tranche A.8 Shares and the Tranche A.9 Shares and "Tranche" means any of them.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand seven hundred Euro (EUR 5,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, vingt-sept novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245490, (“Baupost Private Investments A-1”);

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245479, (“Baupost Private Investments B-1”);

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, susmentionné, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245480, (“Baupost Private Investments C-1”); dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, susmentionné, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, immatriculé au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245487, (“Baupost Private Investments BVII-1”);

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, susmentionné, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

5. HB Cayman Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105376, (“HB Cayman”);

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, susmentionné, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

6. PB Cayman Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105372, (“PB Cayman”);

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, susmentionné, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

7. YB Cayman Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105375, (“YB Cayman”);

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, susmentionné, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

8. BVP-I Cayman X Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-281431, (“BVP-I Cayman X”);

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, susmentionné, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

9. BVP-III Cayman X Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-281429, (“BVP-III Cayman X”);

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, susmentionné, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

10. BVP-IV Cayman VIII Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-281430, (“BVP-IV Cayman VIII”);

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

11. Pendragon Group Services Limited, une company limited by shares constituée et existant selon les lois de l'Angleterre et Wales, ayant son siège social à Loxley House, 2 Oakwood Court, Little Oak Drive, Annesley, Nottingham, NG15 0DR immatriculée au Registrar of Companies sous le numéro 3836123, ("Pendragon");

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

12. DPK Real Estate Services Limited, une company limited by shares constituée et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Buckingham Court, 78 Buckingham Gate, Londres, Angleterre, SW1E 6PE, immatriculée au Registrar of Companies sous le numéro 8533505, ("DPK");

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRIQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire pour acter qu'ils sont tous les associés de King Arthur Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de onze mille Livre Sterling (GBP 11.000.-), ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181798 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 novembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

L'assemblée générale des associés est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Agenda:

1. Décisions de créer (A) (i) une catégorie de parts sociales A, subdivisée en parts sociales de catégorie A.1, parts sociales de catégorie A.2, parts sociales de catégorie A.3, parts sociales de catégorie A.4, parts sociales de catégorie A.5, parts sociales de catégorie A.6, parts sociales de catégorie A.7, parts sociales de catégorie A.8, parts sociales de catégorie A.9, et (ii) les parts sociales de catégorie B, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous; et (B) de convertir subséquemment les parts sociales existantes en catégorie de part sociales A et B.

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de quatre-vingt-neuf mille Livre Pound Sterling (GBP 89.000) afin de augmenter le montant actuel de onze mille Livre Sterling (GBP 11.000) jusqu'à cent mille Livre Sterling (GBP 100.000) par l'émission de huit millions neuf cent mille (8.900.000) parts sociales avec une valeur nominale de un (1) penny (GBP 0,01) chacun.

3. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibérée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire, décide de (A) créer deux (2) catégories de parts sociales au sein du capital social de la Société: (i) les parts sociales de la catégorie A subdivisée en parts sociales de catégorie A.1, parts sociales de catégorie A.2, parts sociales de catégorie A.3, parts sociales de catégorie A.4, parts sociales de catégorie A.5, parts sociales de catégorie A.6, parts sociales de catégorie A.7, parts sociales de catégorie A.8, parts sociales de catégorie A.9, et (ii) parts sociales de catégorie B ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous; et (B) décide de convertir les un million cent mille parts sociales (1.100.000) en un million vingt-cinq mille trois cent soixante-deux (1.025.362) parts sociales de catégorie A.1 et soixante-quatorze mille six cent trente-huit (74.638) part sociales de catégorie B, attribué comme suit:

c) quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-treize (80.593) parts sociales de la catégorie A.1 détenues par Baupost Private investments A-1, trente-cinq mille trois cent soixante-quinze (35.375) parts sociales de la catégorie A.1 détenues par Baupost Private Investments B-1, cent soixante-dix-sept mille neuf cents (177.900) parts sociales de la catégorie A.1 détenues par Baupost Private Investments C-1, soixante-treize mille trois cent treize (73.313) parts sociales de la catégorie A.1 détenues par Baupost Private Investments BVII-1, cinquante-huit mille neuf cent cinquante-huit (58.958) parts sociales de la catégorie A.1 détenues par HB Cayman, trente-deux mille neuf cent quatorze (32.914) parts sociales de la catégorie A.1 détenues par PB Cayman, vingt et un mille neuf cent quarante-trois (21.943) parts sociales de la catégorie A.1 détenues par YB Cayman, cinquante-sept mille sept cent vingt-huit (57.728) parts sociales de la catégorie A.1 détenues par BVP-I Cayman X, vingt-neuf mille deux cent vingt-trois (29.223) parts sociales de la catégorie A.1 détenues par BVP-III Cayman X et quatre cent cinquante-sept mille quatre cent quinze (457.415) parts sociales de la catégorie A.1 détenues par BVP-IV Cayman VIII.

d) soixante-quatre mille neuf cent trois (64.903) parts sociales de la catégorie B détenues par Pendragon et neuf mille sept cent trente-cinq (9.735) parts sociales de la catégorie B détenues par DPK.

Deuxième résolution

L'assemblée extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre-vingt-neuf mille Livre Sterling (GBP 89.000) afin de l'augmenter du montant actuel de onze mille Livre Sterling (GBP 11.000) jusqu'à cent mille Livre Sterling (GBP 100.000) par l'émission de huit millions neuf cent mille (8.900.000) parts sociales avec une valeur nominale de un (1) penny chacun.

Les huit millions neuf-cent-mille (8.900.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre (79.404) parts sociales de la catégorie A.1; soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (71.584) parts sociales de la catégorie A. 2; soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (71.584) parts sociales de la catégorie A.3; soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (71.584) parts sociales de la catégorie A.4; soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (71.584) parts sociales de la catégorie A.5; soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (71.584) parts sociales de la catégorie A.6; soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (71.584) parts sociales de la catégorie A.7; soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (71.584) parts sociales de la catégorie A.8 et soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (71.584) parts sociales de la catégorie A9 ont été souscrites par Baupost Private Investments A-1, susmentionné pour le prix de six mille cinq cent vingt Livres sterling et soixante-seize pence (GBP 6.520,76), intégralement affecté au capital social de la Société.

2. Trente-quatre mille huit cent cinquante-trois (34.853) parts sociales de la catégorie A.1; trente et un mille quatre cent vingt (31.420) parts sociales de la catégorie A.2; trente et un mille quatre cent vingt (31.420) parts sociales de la catégorie A.3; trente et un mille quatre cent vingt (31.420) parts sociales de la catégorie A.4; trente et un mille quatre cent vingt (31.420) parts sociales de la catégorie A.5; trente et un mille quatre cent vingt (31.420) parts sociales de la catégorie A.6; trente et un mille quatre cent vingt (31.420) parts sociales de la catégorie A.7; trente et un mille quatre cent vingt (31.420) parts sociales de la catégorie A.8; trente et un mille quatre cent vingt (31.420) parts sociales de la catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments B-1 susmentionné pour le prix de deux mille huit cent soixante-deux Livres Sterling et treize pence (GBP 2.862,13), intégralement affecté au capital social de la Société.

3. Cent soixante-quinze mille deux cent soixante-quinze (175.275) parts sociales de la catégorie A.1; cent cinquante-huit mille treize (158.013) parts sociales de la catégorie A.2; cent cinquante-huit mille treize (158.013) parts sociales de la catégorie A.3; cent cinquante-huit mille treize (158.013) parts sociales de la catégorie A.4; cent cinquante-huit mille treize (158.013) parts sociales de la catégorie A.5; cent cinquante-huit mille treize (158.013) parts sociales de la catégorie A.6; cent cinquante-huit mille treize (158.013) parts sociales de la catégorie A.7; cent cinquante-huit mille treize (158.013) parts sociales de la catégorie A.8 et cent cinquante-huit mille treize (158.013) parts sociales de la catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments C-1, susmentionné pour le prix de quatorze mille trois cent quatre-vingt-treize Livres Sterling et soixante-dix-neuf pence (GBP 14.393,79), intégralement affecté au capital social de la Société.

4. Soixante-douze mille deux cent trente et un (72.231) parts sociales de la catégorie A.1; soixante-cinq mille cent dix-huit (65.118) parts sociales de la catégorie A.2; soixante-cinq mille cent dix-huit (65.118) parts sociales de la catégorie A.3; soixante-cinq mille cent dix-huit (65.118) parts sociales de la catégorie A.4; soixante-cinq mille cent dix-huit (65.118) parts sociales de la catégorie A.5; soixante-cinq mille cent dix-huit (65.118) parts sociales de la catégorie A.6; soixante-cinq mille cent dix-huit (65.118) parts sociales de la catégorie A.7; soixante-cinq mille cent dix-huit (65.118) parts sociales de la catégorie A.8 et soixante-cinq mille cent dix-huit (65.118) parts sociales de la catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments BVII-1, susmentionné pour le prix de cinq mille neuf cent trente et un Livres Sterling et soixante-quinze pence (GBP 5.931,75), intégralement affecté au capital social de la Société.

5. Cinquante-huit mille quatre-vingt-huit (58.088) parts sociales de la catégorie A.1; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.2; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.3; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.4; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.5; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.6; cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.8 et cinquante-deux mille trois cent soixante-sept (52.367) parts sociales de la catégorie A.9 ont été souscrites par HB Cayman, susmentionné pour le prix de quatre mille sept cent soixante-dix Livre Sterling et vingt-quatre pence (GBP 4.770,24), intégralement affecté au capital social de la Société.

6. Trente-deux mille quatre cent vingt-huit (32.428) parts sociales de la catégorie A.1; vingt-neuf mille deux cent trente-cinq (29.235) parts sociales de la catégorie A.2; vingt-neuf mille deux cent trente-cinq (29.235) parts sociales de la catégorie A.3; vingt-neuf mille deux cent trente-cinq (29.235) parts sociales de la catégorie A.4; vingt-neuf mille deux cent trente-cinq (29.235) parts sociales de la catégorie A.5; vingt-neuf mille deux cent trente-cinq (29.235) parts sociales de la catégorie A.6; vingt-neuf mille deux cent trente-cinq (29.235) parts sociales de la catégorie A.7; vingt-neuf mille deux cent trente-cinq (29.235) parts sociales de la catégorie A.8 et vingt-neuf mille deux cent trente-cinq (29.235) parts sociales de la catégorie A.9 ont été souscrites par PB Cayman, HB Cayman, susmentionné pour le prix de deux mille six cent soixante-trois Livres Sterling et huit pence (GBP 2.663,08), intégralement affecté au capital social de la Société.

7. Vingt et un mille six cent dix-neuf (21.619) parts sociales de la catégorie A.1; dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix (19.490) parts sociales de la catégorie A.2; dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix (19.490) parts sociales de la catégorie A.3; dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix (19.490) parts sociales de la catégorie A.4; dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix (19.490) parts sociales de la catégorie A.5; dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix (19.490) parts sociales de la catégorie A.6; dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix (19.490) parts sociales de la catégorie A.7; dix-

neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix (19.490) parts sociales de la catégorie A.8 et dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix (19.490) parts sociales de la catégorie A.9 ont été souscrites par YB Cayman, susmentionné pour le prix de mille sept cent soixante-quinze Livres Sterling et trente-neuf pence (GBP 1,775.39), intégralement affecté au capital social de la Société.

8. Cinquante-six mille huit cent soixante-seize (56.876) parts sociales de la catégorie A.1; cinquante et un mille deux cent soixante-quatorze (51.274) parts sociales de la catégorie A.2; cinquante et un mille deux cent soixante-quatorze (51.274) parts sociales de la catégorie A.3; cinquante et un mille deux cent soixante-quatorze (51.274) parts sociales de la catégorie A.4; cinquante et un mille deux cent soixante-quatorze (51.274) parts sociales de la catégorie A.5; cinquante et un mille deux cent soixante-quatorze (51.274) parts sociales de la catégorie A.6; cinquante et un mille deux cent soixante-quatorze (51.274) parts sociales de la catégorie A.7; cinquante et un mille deux cent soixante-quatorze (51.274) parts sociales de la catégorie A.8 et cinquante et un mille deux cent soixante-quatorze (51.274) parts sociales de la catégorie A.9 ont été souscrites par BVP-I Cayman X, susmentionné pour le prix de quatre mille six cent soixante-dix Livre sterling et soixante-huit pence (GBP 4,670.68); intégralement affecté au capital social de la Société.

9. Vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-douze (28.792) parts sociales de la catégorie A.1; vingt-cinq mille neuf cent cinquante-six (25.956) parts sociales de la catégorie A.2; vingt-cinq mille neuf cent cinquante-six (25.956) parts sociales de la catégorie A.3; vingt-cinq mille neuf cent cinquante-six (25.956) parts sociales de la catégorie A.4; vingt-cinq mille neuf cent cinquante-six (25.956) parts sociales de la catégorie A.5; vingt-cinq mille neuf cent cinquante-six (25.956) parts sociales de la catégorie A.6; vingt-cinq mille neuf cent cinquante-six (25.956) parts sociales de la catégorie A.7; vingt-cinq mille neuf cent cinquante-six (25.956) parts sociales de la catégorie A.8 et vingt-cinq mille neuf cent cinquante-six (25.956) parts sociales de la catégorie A.9 ont été souscrites par BVP-III Cayman X, susmentionné pour le prix de deux mille trois cent soixante-quatre Livres Sterling et quarante pence (GBP 2.364,40), intégralement affecté au capital social de la Société.

10. Quatre cent cinquante mille six cent soixante-deux (450.662) parts sociales de la catégorie A.1; quatre cent six mille deux cent soixante-dix-huit (406.278) parts sociales de la catégorie A.2; quatre cent six mille deux cent soixante-dix-huit (406.278) parts sociales de la catégorie A.3; quatre cent six mille deux cent soixante-dix-huit (406.278) parts sociales de la catégorie A.4; quatre cent six mille deux cent soixante-dix-huit (406.278) parts sociales de la catégorie A.5; quatre cent six mille deux cent soixante-dix-huit (406.278) parts sociales de la catégorie A.6; quatre cent six mille deux cent soixante-dix-huit (406.278) parts sociales de la catégorie A.7; quatre cent six mille deux cent soixante-dix-huit (406.278) parts sociales de la catégorie A.8 et quatre cent six mille deux cent soixante-dix-huit (406.278) parts sociales de la catégorie A.9 ont été souscrites par BVP-IV Cayman VIII, susmentionné pour le prix de trente-sept mille huit Livres Sterling et quatre-vingt-six pence (GBP 37.008,86), intégralement affecté au capital social de la Société.

11. Cinq cent vingt-cinq mille cent vingt-trois (525.123) parts sociales de la catégorie B ont été souscrites par Pen-dragon, susmentionné pour le prix de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent cinquante Livres Sterling et quatre-vingt-dix-sept pence (GBP 9.999.350,97) affecté au capital social de la Société pour un montant de cinq mille deux cent cinquante et un Livre Sterling et vingt-trois pence (GBP 5.251,23) et neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf Livres Sterling et soixante-quatorze pence (GBP 9.994.099,74) à la prime d'émission.

12. Soixante-dix-huit mille sept cent soixante-neuf (78.769) parts sociales de la catégorie B ont été souscrites par DPK, susmentionné pour le prix de un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent deux Livres Sterling et soixante-cinq pence (GBP 1.499.902,65) affecté au capital social de la Société pour un montant de sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et soixante-neuf pence (GBP 787,69) et un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatorze Livres Sterling et quatre-vingt-seize pence (GBP 1.499.114,96) à la prime d'émission

Les parts sociales ainsi souscrites par les actionnaires mentionnés aux paragraphes un (1) à douze (12), ont été intégralement payées par un apport en numéraire de onze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatorze Livres Sterling et soixante-dix pence (GBP 11.582.214,70); de telle manière que le montant de onze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatorze Livres Sterling et soixante-dix pence (GBP 11.582.214,70) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

La contribution totale pour un montant de onze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatorze Livres Sterling et soixante-dix pence (GBP 11.582.214,70) consiste en quatre-vingt-neuf mille Livres Sterling (GBP 89.000) pour le capital social et onze millions quatre cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatorze Livres Sterling et soixante-dix pence (GBP 11.493.214,70) pour la prime d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société et de l'objet social qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «King Arthur Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'Associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.5 La Société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut exercer aucune activité qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société ne peut notamment pas commercialiser activement (directement ou indirectement) ses Parts Sociales ou autres valeurs mobilières auprès d'investisseurs.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille livres sterling (GBP 100.000), représenté par (i) neuf millions trois cent vingt et un mille quatre cent soixante-dix (9.321.470) Parts Sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), elles-mêmes réparties en deux millions trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix (2.035.590) Parts Sociales de catégorie A.1 (les «Parts Sociales de Tranche A.1»), neuf cent dix mille sept cent trente-cinq (910.735) Parts Sociales de catégorie A.2 (les «Parts Sociales de Tranche A.2»), neuf cent dix mille sept cent trente-cinq (910.735) Parts Sociales de catégorie A.3 (les «Parts Sociales de Tranche A.3»), neuf cent dix mille sept cent trente-cinq (910.735) Parts Sociales de catégorie A.4 (les «Parts Sociales de Tranche A.4»), neuf cent dix mille sept cent trente-cinq (910.735) Parts Sociales de catégorie A.5 (les «Parts Sociales de Tranche A.5»), neuf cent dix mille sept cent trente-cinq (910.735) Parts Sociales de catégorie A.6 (les «Parts Sociales de Tranche A.6»), neuf cent dix mille sept cent trente-cinq (910.735) Parts Sociales de catégorie A.7 (les «Parts Sociales de Tranche A.7»), neuf cent dix mille sept cent trente-cinq (910.735) Parts Sociales de catégorie A.8 (les «Parts Sociales de Tranche A.8») neuf cent dix mille sept cent trente-cinq (910.735) Parts Sociales de catégorie A.9 (les «Parts Sociales de Tranche A.9»), ainsi que par (ii) six cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente Parts Sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

5.2 Chaque Part Sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts Sociales.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une Tranche, en totalité mais pas partiellement, consistant en le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises au sein de cette Tranche, tel qu'il peut être décidé par le conseil de gérance à tout moment, conformément à toute convention entre les Associés, le cas échéant, et approuvé par l'assemblée générale des Associés de la Société.

6.4 La Tranche concernée devra être rachetée et annulée à un prix total équivalent à la valeur de marché de cette Tranche (le «Montant de l'Annulation»), tel que déterminé à la seule discrétion du conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés de la Société. Le Montant de l'Annulation est déterminé par le conseil de gérance au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date prévue pour le rachat des Parts Sociales.

6.5 Dans le cas d'une réduction du capital social par voie d'annulation de la totalité d'une Tranche, au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales concernées au sein de cette Tranche, chaque Tranche confère à ses détenteurs un droit proportionnel au Montant de l'Annulation sur base du Montant de l'Annulation par Part Sociale de cette Tranche, multiplié par le nombre de Parts Sociales détenues par le détenteur de la Tranche concernée avant le rachat par la Société.

6.6 Les Parts Sociales de Catégorie A devront être rachetées dans l'ordre inverse des Tranches, en commençant par les Parts Sociales de Tranche A.9.

6.7 Les Parts Sociales suivantes d'une Tranche spécifique ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Tranche précédente auront été intégralement rachetées. Pour chaque Part Sociale d'une Tranche pouvant être rachetées selon les règles prévues au présent article 6, il sera ci-après fait référence aux «Parts Sociales de Catégorie A Concernées».

6.8 Suite aux principes ci-dessus, dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Tranche A.9 restantes au sein de la Société, les Parts Sociales de Catégorie A Concernées seront les Parts Sociales de Tranche A.8. Le même principe s'appliquera jusqu'à ce que les Parts Sociales de Tranche A.1 deviennent les Parts Sociales de Catégorie A Concernées.

6.9 Un rachat de Parts Sociales ne peut être financé que par des sommes distribuables, tel que prévu par l'article 72-1 de la Loi, et toutes les Parts Sociales rachetées ou acquises autrement par la Société peuvent être annulées.

6.10 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) Associés.

6.11 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés, sous réserve des dispositions de toute convention entre les Associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les Associés représentant une majorité des trois quarts du capital social et sous réserve des dispositions de toute convention entre les Associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé ne pourront être transférées au nouvel Associé que sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les Associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des Associés.

8.1 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de

décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des Associés. Les assemblées générales d'Associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des Associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions seront valablement prises à la majorité des votes exprimés, quelle que soit la proportion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des Associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des Associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et d'un ou de plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B»). Les Gérants de Classe A seront désignés parmi une liste de candidats proposés par les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A.

13.2 Toute référence faite aux «gérants» devra être entendue comme une référence aux Gérants de Classe A et/ou Gérants de Classe B, selon le contexte et le cas échéant. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au gérant unique.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des Associés.

13.4 Le Conseil de gérance doit respecter toutes conditions posées pour l'approbation par les Associés Majoritaires de tous points prévus dans toute convention entre les Associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et conformément aux dispositions de toute convention entre les Associés telle que modifiée ou remplacée.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un

conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion comprenant au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B présents ou représentés.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autrement seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts ainsi que par toute convention entre les Associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

21.6 Sur tous montants distribués aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, (i) zéro, virgule un pour cent (0,1%) seront distribués aux Parts Sociales de Tranche A.9, (ii) zéro virgule deux pour cent (0,2%) seront distribués aux Parts

Sociales de Tranche A.8, (iii) zéro virgule trois pour cent (0,3%) seront distribués aux Parts Sociales de Tranche A.7, (iv) zéro virgule quatre pour cent (0,4%) seront distribués aux Parts Sociales de Tranche A.6, (v) zéro virgule cinq pour cent (0,5%) seront distribués aux Parts Sociales de Tranche A.5, (vi) zéro virgule six pour cent (0,6%) seront distribués aux Parts Sociales de Tranche A.4, (vii) zéro virgule sept pour cent (0,7%) seront distribués aux Parts Sociales de Tranche A.3, (viii) zéro virgule huit pour cent (0,8%) seront distribués aux Parts Sociales de Tranche A.2, (ix) zéro virgule neuf pour cent (0,9%) seront distribués aux Parts Sociales de Tranche A.1, et pour chacune d'entre elles aussi longtemps qu'elles existeront, et (x) le solde sera distribué proportionnellement aux Parts Sociales de Catégorie A.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes, sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Nonobstant toute stipulation contraire des présents statuts, toute prime d'émission ou prime assimilée payée à la Société par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B ne peut être distribuée qu'aux Associés. Tout remboursement ou distribution de prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable ne peut être fait au profit des Associés que conformément à l'article 21.6 et sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Après règlement de toutes les dettes et charges contre la Société, en ce compris les dépenses afférentes à la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux Associés de manière à parvenir, sur une base globale et après prise en compte de toutes Distributions antérieures, au même résultat économique que celui prévu à l'article 21.6.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi. En cas de conflit entre les stipulations des présents statuts et de toute convention d'Associés, telle que modifiée, les stipulations de ladite convention d'Associés prévaudra inter partes dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 25. Définitions. Sauf stipulation contraire, les termes en majuscules utilisés dans les présents statuts auront le sens qui leur attribué ci-dessous;

«Associé» désigne tout détenteur de parts sociales émises par la Société au fil du temps.

«Associés Majoritaires» désigne toutes Personnes détenant, individuellement ou collectivement, plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales.

«CPECs» désigne tout certificat de titres préférentiels convertibles en parts sociales (qui peuvent être émis en plusieurs tranches), émis au fil du temps par la société ou toute Filiale et achetés (c'est-à-dire souscrits et libérés) par les Associés.

«Loi» a le sens qui lui est attribué à l'article 1 des présents statuts.

«Montant de l'Annulation» a le sens qui lui est attribué à l'article 6.4 de ces statuts.

«Parts Sociales de Catégorie A» a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Parts Sociales de Catégorie B» a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Parts Sociales de Catégorie A Concernées» a le sens qui lui est attribué à l'article 6.7.

«Personne» désigne toute personne physique présente ou future ou toute société, association, partenariat, coentreprise, société à responsabilité limitée, société par action ou un autre partenariat, société fiduciaire, fiducie, institution, société en nom collectif, entité d'affaires ou gouvernement ou ses subdivisions politiques.

«Société» a le sens qui lui est attribué à l'article 1 des présents statuts.

«Tranches» désigne les Parts Sociales de Tranche A.1, les Parts Sociales de Tranche A.2, les Parts Sociales de Tranche A.3, les Parts Sociales de Tranche A.4, les Parts Sociales de Tranche A.5, les Parts Sociales de Tranche A.6, les Parts Sociales de Tranche A.7, les Parts Sociales de Tranche A.8 et les Parts Sociales de Tranche A.9 et le terme «Tranche» désigne n'importe laquelle d'entre elles.

Frais et Dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. AGUERRE ENRIQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. LAC/2013/53965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2014016577/1010.

(140018540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Tyburn Lane (Düsseldorf) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.540.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014017678/10.

(140020729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Nilcan Finance Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 183.923.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Mr. Nir Alex Gal-On, director, born on the 14th day of May, 1966, in Tel Aviv, Israel, residing at 27 Jonathan Street, Tel Aviv 6908127, Israel, (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Daniel Kaiser, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy of the 13th day of December, 2013, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate on the items of its agenda hereinafter reproduced;

II. that by a resolution of the sole shareholder of the Company validly adopted on the date hereof, the Company resolved to transfer its principal establishment and central administration (but not the registered office) from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof;

III. that it results from the balance sheet of the Company per October 31, 2013, that, as of the date hereof, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

IV. that it further results from a certificate of the present date issued by the management of the Company that among others the net worth of the Company is estimated to be at least equal to USD 53 million and that since the date of the balance sheet and as of October 31, 2013 no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements of October 31, 2013 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

V. that the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the principal establishment and central administration (but not the registered office) of the Company from the BVI to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;
2. Approval of the interim balance sheet of the Company as at October 31, 2013;
3. Setting the principal establishment and central administration (but not the registered office) at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.
4. Acknowledgement that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée;
5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Law;
6. Acknowledgement of appointment of SHRM Corporate Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78.100 and Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, born on October 16, 1970 at S-Gravenhagen, the Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L- 5367 Schuttrange, Grand Duchy Luxembourg as managers of the Company;
7. Granting of power of attorney.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal establishment and central administration (but not the registered office) of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect as per the present notarial deed and without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company as at October 31, 2013.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal establishment and central administration (but not the registered office) at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Company now has its second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg and, pursuant to article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Chapter I. Definition

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. a "General Meeting of Shareholders":

a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;

d. the "Management Board":

the management board of the Company;

e. a "Subsidiary":

i. a legal person in which the legal person or one or more of its subsidiaries, pursuant to an agreement with other persons entitled to vote or otherwise, can exercise, solely or jointly, more than one half of the voting rights at a general meeting; or

ii. a legal person of which the legal person or one or more of its subsidiaries is a member or shareholder and, pursuant to an agreement with other persons entitled to vote or otherwise, can appoint or dismiss, solely or jointly, more than one half of the managers or officers or of the supervisory board members, also if all persons entitled to vote were to cast their vote.

f. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

g. the "Distributable Equity":

the part of the Company's equity which may be distributed to the Shareholders pursuant to the Law;

h. the "Law":

any applicable law or regulation in the British Virgin Islands and/or the Grand- Duchy of Luxembourg, as the case may be.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

Chapter II. Name, Official seat and Objects.

Art. 2. Name, Official seat and Duration.

2.1 The Company is a private limited liability company and its name is:

Nilcan Finance Ltd. S.à r.l.

2.2 The first registered seat of the Company is at Vanterpool Plaza, 2nd floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands at the office of the first registered agent. The first registered agent of the Company is Icaza, Gonzalez-Ruiz & Aleman (BVI) Trust Limited of Vanterpool Plaza, 2nd floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands.

2.3 The principal place of business of the Company and its place of effective management and seat of central administration is in Schuttrange.

2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects.

3.1 The objects of the Company are:

a. to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise businesses and companies;

b. to finance businesses and companies;

c. to render advice and services to businesses and companies;

d. to trade in currencies, securities and items of property in general;

e. to develop and trade in patents, trademarks, licenses, know-how and other industrial property rights;

and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Chapter III. Share capital - Register of shareholders.

Art. 4. Share capital.

4.1 The issued capital of the Company equals fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) and is divided into fifty thousand (50,000) Shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each. Shares in the Company shall be issued in the currency of the United States of America.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

4.4 Towards the Company, the Shares are indivisible. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 5. Register of shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered into the register of Shareholders, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.

5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's rights in respect of a Share.

5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

Chapter IV. Issuance of shares.

Art. 6. Resolution to issue and notarial deed.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

Art. 7. Rights of pre-emption.

7.1 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if rights are granted to subscribe for Shares.

7.2 Shareholders shall have no right of pre-emption on Shares which are issued to employees of the Company or of a Subsidiary.

7.3 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting of Shareholders.

7.4 Shareholders shall have no right of pre-emption in respect of Shares which are issued to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

Art. 8. Payment on shares.

8.1 The full nominal value of each Share and any share premium relating thereto must be paid upon issuance.

8.2 Payment on a Share must be made in cash insofar as no non-cash contribution has been agreed on. Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company and with due observance of the relevant provisions of the Law.

Chapter V. Own shares - Reduction of the issued capital

Art. 9. Own shares.

9.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

9.2 The Company may acquire fully paid-in Shares, subject to the relevant provisions of, and with due observance of the limitations prescribed by, the Law.

Art. 10. Prohibition of financial assistance. The Company may not give security, guarantee the price, or in any other way answer to or bind itself either severally or jointly for or on behalf of third parties, with a view to a subscription for or an acquisition of Shares by others. This prohibition also applies to Subsidiaries.

Art. 11. Reduction of the issued capital.

11.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg and a deed of amendment of these articles of association, to be executed before a notary registered in the British Virgin Islands.

11.2 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the relevant provisions of the Law.

11.3 The notice of a General Meeting of Shareholders at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The

provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

Chapter VI. Transfer of shares - Blocking clause

Art. 12. Transfer of shares - Notarial deed. Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the transferred Share(s) can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 13. Blocking clause (approval of the General Meeting).

13.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 13, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by law to transfer his Shares to a former Shareholder, or (iii) the Shares shall be transferred to a co-Shareholder.

13.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (the "Applicant") shall require the approval of the General Meeting of Shareholders for such transfer, which resolution can only be taken if Shareholders representing at least three-quarters of the issued capital of the Company vote in favour of such proposal. The request for approval shall be made by the Applicant by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer and the person or persons to whom the Applicant wishes to transfer such Shares (the 'Interested Parties'). The Management Board shall be obliged to convene and to hold a General Meeting of Shareholders to discuss the request for approval within six weeks from the date of receipt of the request. The contents of such request shall be stated in the convocation.

13.3 Within a period of three months of the General Meeting of Shareholders granting the approval requested, the Applicant may transfer the total number of the Shares to which the request relates, and not part thereof, to the Interested Parties.

13.4 The Shares to which the request for approval relates can be purchased by the Interested Parties at a price to be mutually agreed between the Applicant and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Luxembourg Chamber of Commerce. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

13.5 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares to which the request for approval relates they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

13.6 The Applicant may withdraw up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares to which the request for approval relates and at what price.

13.7 All notifications and notices referred to in this Article 13 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. The convocation of the General Meeting of Shareholders shall be made in accordance with the relevant provisions of these Articles of Association and the Law.

13.8 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Applicant if he withdraws;
- b. the Applicant and the buyers for equal parts if the Shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of Shares purchased;
- c. the Company, in cases not provided for under a or b.

13.9 Notwithstanding any provision to the contrary in this Article 13, any transfer of shares shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Chapter VII. Pledging of shares and usufruct in shares

Art. 14. Pledging of shares and usufruct in shares.

14.1 The provisions of Article 12 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

14.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may be assigned to the pledgee or the usufructuary with due observance of the Law.

Chapter VIII. The Management Board

Art. 15. Management Board members.

15.1 The Management Board shall consist of one or more members, who do not need to be Shareholders. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

15.2 Management Board members are appointed by the General Meeting of Shareholders for an indefinite period.

15.3 A Management Board member may be dismissed and suspended by the General Meeting of Shareholders at any time and without cause.

15.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting of Shareholders.

Art. 16. Duties, decision-making process and allocation of duties.

16.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

16.2 When making Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

In the case of a plurality of members of the Management Board, written notice of any meeting of the Management Board will be given to all members, in writing, at least twenty-four (24) hours in advance. A meeting of the Management Board can be convened by any member of the Management Board. Such notice may be waived if all the members of the Management Board are present or represented at a meeting of the Management Board.

A member of the Management Board may act at a meeting of the Management Board by appointing in writing another member as his/her proxy.

A member of the Management Board may also participate in a meeting of the Management Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the members of the Management Board taking part in the meeting to be identified and to deliberate.

16.3 The Management Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Management Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Management Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

16.4 Without prejudice to any other applicable provisions of the law or these Articles of Association, the Management Board shall require the prior approval of the General Meeting of Shareholders for resolutions of which the aggregate interest exceeds the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000).

16.5 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

16.6 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board. Minutes of the meetings of the Management Board shall be signed by any members of the Management Board.

16.7 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting of Shareholders may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 17. Representation - Conflicts of interest.

17.1 The Company shall be represented by the Management Board. One Management Board member acting individually shall be authorized to bind the Company against third parties.

17.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, if required by Law, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

17.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 17.1 shall continue to apply unimpaired, unless the General Meeting of Shareholders has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting of Shareholders, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

17.4 Without regard to whether a conflict of interest exists or not, all legal acts of the Company vis-à-vis a holder of all of the Shares, or vis-à-vis a participant in a community property, of married or registered non-married partners, of which all of the Shares form a part, whereby the Company is represented by such Shareholder or one of the participants, shall be put in writing. For the application of the foregoing sentence, Shares held by the Company or its Subsidiaries shall not be taken into account.

17.5 The provisions of Article 17.4 do not apply to legal acts which, under their agreed terms, form part of the normal course of business of the Company.

Art. 18. Vacancy or inability to act. If a seat is vacant on the Management Board or a Management Board member is unable to perform his duties, the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the General Meeting of Shareholders shall forthwith appoint one or more Management Board members.

Chapter IX. Financial year and annual accounts - Profits and distributions

Art. 19. Financial year and annual accounts.

19.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

19.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg.

19.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

19.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

19.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting of Shareholders.

19.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg as from the day on which notice of the annual General Meeting of Shareholders is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

19.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law.

Art. 20. Adoption of the annual accounts and discharge.

20.1 The General Meeting of Shareholders shall adopt the annual accounts.

20.2 After adoption of the annual accounts, the General Meeting of Shareholders shall pass a resolution concerning release of the members of the Management Board from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting of Shareholders prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

Art. 21. Profits and distributions.

21.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a legal reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company

21.2 The allocation of the profits remaining after application of Article 21.1 shall be determined by the General Meeting of Shareholders.

21.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

21.4 The General Meeting of Shareholders may resolve to make interim distributions on Shares and/or to make distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company, subject to any applicable provision of the Law.

21.5 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

21.6 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity.

21.7 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

Chapter X. The General Meeting of Shareholders

Art. 22. Annual General Meeting.

22.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held within six months after the end of the financial year.

22.2 The agenda of this annual General Meeting of Shareholders shall contain, inter alia, the following subjects for discussion:

- a. discussion of the annual report (unless an exemption under the Law applies to the Company);
- b. discussion and adoption of the annual accounts;
- c. the granting of discharge to Management Board members;
- d. allocation of profits; and
- e. other subjects announced with due observance of Article 24.

Art. 23. Other General Meetings.

23.1 Other General Meetings of Shareholders shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

23.2 In case the managers do not convene the Shareholders to a general meeting, the Shareholder(s) holding more than half (1/2) of the subscribed share capital of the Company may convene a general meeting of Shareholders.

Art. 24. Notice, agenda and venue of meetings.

24.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given by the Management Board, without prejudice to the provisions of Article 23.2.

24.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

24.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 24.2.

24.4 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

24.5 Convening notices to a General Meeting of Shareholders may be waived if all the Shareholders are present or represented at the relevant meeting.

24.6 General Meetings of Shareholders shall, as a rule, be held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued and outstanding capital is present or represented.

Art. 25. Admittance and rights at meetings.

25.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings of Shareholders, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

25.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

25.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

25.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 26. Chairperson and secretary of the meeting.

26.1 The chairperson of a General Meeting of Shareholders shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson. The meeting shall appoint a scrutineer.

26.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 27. Minutes - Recording of shareholders' resolutions.

27.1 The secretary of a General Meeting of Shareholders shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be signed by the chairperson, the secretary and the scrutineer of the meeting and by any Shareholder attending the meeting expressing the wish to do so.

27.2 The chairperson of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial report must be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial report shall be co-signed by the chairperson of the meeting.

27.3 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting of Shareholders. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than the actual cost.

Art. 28. Adoption of resolutions in a meeting.

28.1 Each Share confers the right to cast one vote.

28.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued and outstanding capital. If less than one-half of the Company's issued and outstanding capital is represented, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

28.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

28.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

28.5 In the General Meeting of Shareholders, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a Subsidiary.

28.6 When determining how many votes are cast by Shareholders, how many Shareholders are present or represented, or which part of the Company's issued capital is represented, no account shall be taken of Shares for which, pursuant to the Law or these Articles of Association, no vote can be cast.

Art. 29. Voting.

29.1 All voting shall take place orally. The chairperson is, however, entitled to decide that votes be cast by a secret ballot. If it concerns the holding of a vote on persons, anyone present at the meeting with voting rights may demand a vote by a secret ballot. For the purposes of this paragraph 'in writing' shall mean: by means of secret, unsigned ballot papers.

29.2 Blank and invalid votes shall not be counted as votes.

29.3 The chairperson's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution if a vote is taken on an unwritten proposal. However, if the correctness of such decision is challenged immediately after it is pronounced, a new vote shall be taken if either the majority of the persons with voting rights present at the meeting or, where the original vote was not taken by roll call or in writing, any person with voting rights present at the meeting, so demands. The legal consequences of the original vote shall be made null and void by the new vote.

Art. 30. Adoption of resolutions without holding meetings.

30.1 For so long as the Company does not have more than twenty-five Shareholders, resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting of Shareholders, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 25.3 shall apply by analogy.

30.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 27.3.

Chapter XI. Amendment of the Articles of Association - Change of corporate form - Dissolution and Liquidation

Art. 31. Amendment of the Articles of Association - Change of corporate form and nationality.

31.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

31.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting of Shareholders, both taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the Company.

31.3 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 32. Dissolution and Liquidation.

32.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of Shareholders. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. The proposal to dissolve the Company must be stated in the notice of such meeting.

32.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, the General Meeting of Shareholders shall appoint other persons than the Management Board members to become liquidators of the dissolved Company's property.

32.3 During the liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

32.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

32.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Sixth resolution

The sole shareholder acknowledges and to the extent necessary resolves to appoint SHRM Corporate Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78.100 and Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, born on October 16, 1970 at S-Gravenhagen, the Nether-

lands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy Luxembourg as managers of the Company for an indefinite duration.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to empower any employee of SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., each acting individually, with power of substitution, to take any and all actions and to sign any and all documents that may be necessary or useful in connection with the above resolutions (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg and BVI authorities).

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the parties' request, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Nir Alex Gal-On, directeur, né le 14 mai 1966 à Tel Aviv, Israël, résidant à 27 Jonathan Street, Tel Aviv 6908127, Israël ("l'Associé Unique")

ici représenté par Monsieur Daniel Kaiser, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cent pour cent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée, qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de son ordre du jour reproduits ci-après;

II. que par une décision de l'Unique Associé de la Société valablement adoptée ce jour, la Société a décidé de transférer son établissement principal et son administration centrale (mais pas le siège social) des Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date des présentes;

III. qu'il résulte du bilan de la Société du 31 octobre 2013 que, à la date de la présente, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

IV. qu'il résulte ensuite d'un certificat daté de ce jour émis par la gérance de la Société qu'entre autres l'actif net de la Société est au moins égal à 53 million de dollars américains et que depuis la date du bilan intérimaire et à compter du 31 octobre 2013 aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et les affaires de la Société qui impliqueraient que les états financiers du 31 octobre 2013 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à compter de la date des présentes, ne s'est produit. Une copie de ce certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du principal établissement et de l'administration centrale (mais pas le siège social) de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;

2. Approbation du bilan intérimaire de la Société au 31 octobre 2013;

3. Etablissement du principal établissement et de l'administration centrale (mais non pas le siège social) à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Prise d'acte que la Société exercera à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée;

5. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises, suite au fait que la Société soit devenue une société régie par le droit luxembourgeois soumise à la Loi;

6. Ratification de la nomination de SHRM Corporate Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché du Luxembourg et imma-

triculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.100 et M. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, Pays-Bas, résident professionnellement à 64, rue Principale, L- 5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérants de la Société;

7. Procuration accordée

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le principal établissement et l'administration centrale (mais pas le siège social) de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat selon le présent acte notarié sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture et les états financiers de la Société en tant que société de droit luxembourgeois à compter du 31 Octobre 2013.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le principal établissement et l'administration centrale (mais pas le siège social) à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique prend acte que la Société a désormais son domicile secondaire au Grand-Duché de Luxembourg et qu'en vertu de l'article 159 de la loi sur les sociétés luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que la Société opérera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, et de procéder à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront dès lors la teneur suivante:

STATUTS

Chapitre I^{er} . Définitions

Art. 1^{er} . Définitions.

1.1 Dans les présents Statuts on entend par:

a. une "Part Sociale":

une part sociale dans le capital de la Société;

b. un "Associé";

le détenteur d'une ou de plusieurs Parts Sociales;

c. une "Assemblée Générale des Associés":

une réunion des Associés et autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées des Associés;

d. le "Conseil de Gérance":

le Conseil de Gérance de la Société;

e. une "Filiale":

i. une personne morale par le biais de laquelle la personne morale ou une ou plusieurs de ses filiales, conformément à un contrat avec d'autres personnes autorisées à voter ou autres, peut exercer, individuellement ou conjointement, plus de la moitié des droits de vote à une assemblée générale; ou

ii. une personne morale de laquelle la personne morale ou une ou plusieurs de ses filiales est un membre ou associé et, conformément à un contrat avec d'autres personnes autorisées à voter ou autres, peut nommer ou révoquer, individuellement ou conjointement, plus de la moitié des gérants ou agents ou des membres du conseil de surveillance, également si toutes les personnes autorisées devraient exprimer leur voix.

f. "par écrit":

par courrier, fax, e-mail, ou par message transmis par tout autre moyen de communication actuel et qui peut être reçu par écrit à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie avec certitude;

g. les "Fonds Propres Distribuables":

la partie des fonds propres de la Société qui peut être distribuée aux Associés conformément à la Loi;

h. la "Loi":

toute loi ou règlement applicable aux Iles Vierges Britanniques et/ou au Grand- Duché de Luxembourg, selon le cas.

1.2 Les références aux Statuts seront considérées comme une référence aux articles des présents Statuts, sauf indication spécifique contraire.

Chapitre II. Dénomination, siège social et objets.

Art. 2. Dénomination, siège social et durée.

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée dont la dénomination est:

Nilcan Finance Ltd. S.à r.l.

2.2 Le siège social de la Société est situé à Vanterpool Plaza, 2nd floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques au siège du premier représentant accrédité. Le premier représentant accrédité de la société est Icaza, Gonzalez-Ruiz & Aleman (BVI) Trust Limited de Vanterpool Plaza, 2nd floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

2.3 Le lieu du principal établissement de la Société ainsi que son lieu de gestion effective et son siège de l'administration centrale est à Schuttrange.

2.4 La Société peut avoir des succursales ailleurs, également à l'étranger, en-dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

2.5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet:

- a. de constituer, de participer de quelque manière que ce soit à, de gérer, de contrôler les entreprises et sociétés;
- b. de financer les entreprises et sociétés;
- c. de donner des conseils et fournir des services aux entreprises et sociétés;
- d. de négocier en devises, titres et biens immobiliers en général;
- e. de développer et négocier en brevets, marques commerciales, licences, savoir-faire et autres droits de propriété industrielle;

et d'effectuer tout ce qui se rapporte à ces objets ou peut conduire à ceux-ci, tout devant être interprété au sens le plus large.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres et instruments de dette de toute autre nature, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, de manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Chapitre III. Capital social - Registre des associés.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital autorisé et émis de la Société s'élève à cinquante mille dollars américains (USD 50,000) et est représenté par cinquante mille (50,000) Parts Sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

4.2 Toutes les Parts Sociales seront nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

4.3 Les Parts Sociales sont indivisibles par rapport à la Société. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule personne comme leur représentant unique vis-à-vis de la Société.

Art. 5. Registre des associés.

5.1 Chaque Associé, chaque créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu de déclarer par écrit à la Société son adresse.

5.2 Le Conseil de Gérance tiendra un registre des Associés sur lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis leurs Parts Sociales, la date de la reconnaissance ou de la notification à la Société ainsi que la valeur nominale libérée pour chacune des Parts Sociales avec mention du fait que toutes les Parts Sociales sont libérées.

5.3 Dans le registre des Associés sont également inscrits les noms et les adresses des détenteurs d'un droit de nantissement grevant les Parts Sociales et des usufruitiers des Parts Sociales, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis le droit et la date de la reconnaissance ou de la notification de leurs droits par la Société.

5.4 A la demande d'un Associé, d'un créancier gagiste, ou d'un usufruitier des Parts Sociales, le Conseil de Gérance devra fournir gratuitement un extrait de registre des Associés relatif aux droits que le demandeur détient sur cette Part Sociale.

5.5 Le registre des Associés sera tenu à jour régulièrement. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes habilitées à représenter la Société.

5.6 Le Conseil de Gérance tiendra le registre à disposition au principal établissement de la Société et à son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg où il peut être consulté par les Associés.

Chapitre IV. Émission des parts sociales

Art. 6. Décision d'émission et acte notarié.

6.1 L'émission des Parts Sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale des Associés, prise à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales exigera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet, devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 Une décision d'émission des Parts Sociales indiquera le prix et les autres conditions d'émission.

6.3 L'émission d'une Part Sociale exigera, en outre, un acte notarié passé à cet effet, devant un notaire qui exerce son activité aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par l'émission seront parties.

Art. 7. Droits préférentiels.

7.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, chaque Associé aura un droit préférentiel au prorata de la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sous réserve des dispositions des articles 7.2, 7.3 et 7.4. Les Associés auront un droit préférentiel similaire lorsque les droits de souscription de Parts Sociales sont accordés.

7.2 Les Associés n'auront pas de droit préférentiel pour les Parts Sociales qui sont émises aux employés de la Société ou d'une Filiale.

7.3 Le droit préférentiel peut être limité ou exclu par décision de l'Assemblée Générale des Associés, avant chaque émission de Parts Sociales.

7.4 Les Associés ne disposeront pas de droit préférentiel sur les Parts Sociales émises à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales accordé préalablement.

Art. 8. Libération des parts sociales.

8.1 Lors de l'émission de chaque Part Sociale, la valeur nominale ainsi que toute prime d'émission attachée à chaque Part Sociale, doit être libérée intégralement.

8.2 Une Part Sociale doit être libérée en espèces dans la mesure où aucun apport en nature n'a été convenu. La libération en devise étrangère n'est permise qu'avec l'approbation de la Société et dans le respect strict des dispositions concernées de la Loi.

Chapitre V. Parts sociales propres - Réduction du capital émis

Art. 9. Parts sociales propres.

9.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, la Société ne peut pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

9.2 La Société peut acquérir des Parts Sociales entièrement libérées sous réserve des dispositions concernées de la Loi, et dans le respect strict des limitations prévues par la Loi.

Art. 10. Interdiction d'assistance financière. La Société ne peut pas accorder de sûreté, garantir le prix, se faire fort d'une autre manière ou s'engager conjointement ou solidairement pour le compte ou au nom de tiers, en vue de la souscription ou de l'acquisition des Parts Sociales par d'autres personnes. Cette interdiction s'applique également aux Filiales.

Art. 11. Réduction du capital émis.

11.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de réduire le capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société sera prise à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société exigera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet, par-devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg et d'un acte de modification des présents statuts, qui sera passé par-devant un notaire résidant aux Pays-Bas.

11.2 La réduction du capital émis de la Société s'effectuera conformément aux dispositions concernées prévues par la Loi et sera soumise aux dispositions concernées de la Loi.

11.3 La convocation d'une Assemblée Générale des Associés, appelée à statuer sur une proposition de réduction du capital émis de la Société, mentionnera l'objectif poursuivi par la réduction du capital et les conditions de sa réalisation. Les dispositions mentionnées dans les présents Statuts portant sur une proposition de modification statutaire seront applicables, par analogie.

Chapitre VI. Cession des parts sociales - Clause de blocage

Art. 12. Cession des parts sociales - Acte notarié.

12.1 La cession de toute Part Sociale exigera un acte notarié passé à cet effet, par-devant un notaire résidant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par la cession seront parties.

12.2 A l'exception du cas où la Société est elle-même partie à l'acte juridique, les droits attachés à toute(s) Part(s) Sociale(s) cédée(s) ne peuvent être exercés qu'après la reconnaissance de la cession concernée par la Société ou la notification de l'acte à la Société conformément aux dispositions concernées de la Loi.

Art. 13. Clause de blocage (approbation de l'assemblée générale).

13.1 Une cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que conformément aux dispositions prévues ci-après à l'Article 13, à moins que (i) tous les autres co-Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour la cession envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé, ou (iii) les Parts Sociales seront cédées à un autre co-Associé.

13.2 Un Associé qui désire céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales ("l'Offrant") exigera l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés pour cette cession, laquelle décision ne peut être prise que si les Associés représentant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société votent en faveur de cette proposition. La demande d'approbation sera effectuée par l'Offrant par notification écrite adressée au Conseil de Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il souhaite céder et la personne ou les personnes à laquelle/auxquelles l'Offrant désire céder ces Parts Sociales (les "Parties Intéressées"). Le Conseil de Gérance sera tenu de convoquer et de tenir une Assemblée Générale des Associés afin de statuer sur la demande d'approbation dans les six semaines à compter de la date de réception de la demande. Le contenu de cette demande sera indiqué dans la convocation.

13.3 Dans un délai de trois mois à compter de l'Assemblée Générale des Associés accordant l'approbation requise, l'Offrant peut céder la totalité des Parts Sociales auxquelles la demande se rapporte, et non pas une partie de celles-ci, aux Parties Intéressées.

13.4 Les Parts Sociales auxquelles la demande d'approbation se rapporte, peuvent être achetées par les Parties Intéressées au prix qui sera fixé d'un commun accord entre l'Offrant et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts nommé(s) par eux. S'ils ne trouvent pas d'accord sur le prix ou le(s) expert(s), selon le cas, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendant(s), qui seront nommés à la requête d'une ou de plusieurs des parties concernées, par le président de la Chambre de Commerce de Luxembourg. Si un expert est nommé, il sera autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et à obtenir toute information qui lui sera utile pour la détermination du prix.

13.5 Dans un délai d'un mois à compter de la détermination du prix, les Parties Intéressées doivent notifier au Conseil de Gérance le nombre de Parts Sociales offertes qu'elles désirent acquérir. Une Partie Intéressée qui n'aurait pas procédé à la notification dans le délai précité, ne sera plus considérée comme telle. Une fois que la notification telle que mentionnée précédemment aura été effectuée, une Partie Intéressée ne pourra se retirer qu'avec l'approbation des autres Parties Intéressées.

13.6 L'Offrant est autorisé à se retirer pendant un mois à compter du jour où il a été informé de la Partie Intéressée ou des Parties Intéressées à laquelle/auxquelles il peut vendre toutes les Parts Sociales offertes ainsi que du prix de ladite vente.

13.7 Toutes les notifications et convocations mentionnées au présent Article 13 seront communiquées par lettre recommandée ou contre accusé de réception. La convocation de l'Assemblée Générale des Associés sera réalisée conformément aux dispositions concernées des présents Statuts et de la Loi.

13.8 Tous les frais liés à la nomination de l'expert ou des experts, selon le cas, et à la détermination du prix par ceux-ci, incomberont à:

- a. l'Offrant, si celui-ci retire son offre;
- b. l'Offrant et les acquéreurs à parité, si les Parts Sociales ont été acquises par une ou plusieurs Parties Intéressées, à condition que chaque acquéreur contribuera aux frais au prorata du nombre de Parts Sociales acquises par lui;
- c. la Société, pour les cas non prévus au point a ou b.

13.9 Nonobstant toute disposition contraire au présent Article 13, toute cession de parts sociales sera soumise aux dispositions concernées de la Loi.

Chapitre VII. Nantissement des parts sociales et usufruit sur les parts sociales

Art. 14. Nantissement des parts sociales et usufruit sur les parts sociales.

14.1 Les dispositions de l'Article 12 s'appliqueront également au nantissement des Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur des Parts Sociales. Le nantissement des Parts Sociales, la création ou le transfert de l'usufruit d'une Part Sociale seront, par ailleurs, soumis aux dispositions concernées prévues par la Loi.

14.2 Lors de la création d'un droit de nantissement sur une Part Sociale, la constitution ou le transfert d'un usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote afférents à cette Part Sociale peuvent être attribués au créancier gagiste ou à l'usufruitier dans le respect strict de la Loi.

Chapitre VIII. Le Conseil de Gérance

Art. 15. Membres du Conseil de Gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'un ou de plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être Associés. Ces membres du Conseil de Gérance peuvent être à la fois des personnes physiques ou des personnes morales.

15.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés pour une durée indéterminée.

15.3 Un membre du Conseil de Gérance peut être suspendu et révoqué par l'Assemblée Générale des Associés à tout moment et sans motif.

15.4 L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Fonctions de la Gérance, procédure de décision et répartition des fonctions.

16.1 Le Conseil de Gérance sera chargé de la gestion de la Société.

16.2 Chaque membre du Conseil de Gérance dispose d'un droit de vote à l'occasion des décisions prises par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de membres du Conseil de Gérance, une notification écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée à tous les membres, par écrit, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par un membre du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à cette convocation si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

Un membre du Conseil de Gérance peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit un autre membre comme son mandataire.

Un membre du Conseil de Gérance peut également participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des membres du Conseil de Gérance participant à la réunion d'être identifiés et de délibérer.

16.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement agir et délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

16.4 Sans préjudice de toutes autres dispositions applicables légales ou des présents Statuts, le Conseil de Gérance exigera l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés pour des décisions dont l'intérêt total est supérieur au montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000).

16.5 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent à tout moment être prises en dehors des réunions du Conseil de Gérance, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne se soit opposé à cette procédure décisionnelle. L'adoption des décisions par écrit s'effectuera par des déclarations écrites émanant de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.

16.6 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans le registre des procès-verbaux qui sera tenu par le Conseil de Gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par les membres du Conseil de Gérance.

16.7 Le Conseil de Gérance peut fixer des règles supplémentaires au sujet de sa procédure de décision et des méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions assignées particulièrement à chaque membre du Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que ces règles et répartition des fonctions doivent être fixées par écrit et que ces règles et répartition des fonctions seront soumises à son approbation.

Art. 17. Représentation - Conflits d'intérêt.

17.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. Un membre du Conseil de Gérance agissant individuellement engagera la Société vis-à-vis des tiers.

17.2 Le Conseil de Gérance peut confier à des agents des pouvoirs de représentation de la Société limités et spécifiques. Chaque agent sera habilité à représenter la Société dans les limites fixées par son mandat. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. Ces agents peuvent être inscrits au Registre de Commerce, dans la mesure où la Loi l'exige, mentionnant l'étendue de leur pouvoirs de représentation. Le pouvoir de représentation d'un agent ainsi nommé ne peut pas s'étendre aux opérations révélant un conflit d'intérêts entre la Société et l'agent concerné ou avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

17.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, les dispositions de l'article 17.1 s'appliquent intégralement à moins que l'Assemblée Générale des Associés n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes afin de représenter la Société au cas particulier ou plus généralement en cas de conflit d'intérêts, sous réserve des dispositions prévues par la Loi. Une décision du Conseil de Gérance concernant une opération impliquant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance agissant en leur nom propre, sera soumise à

l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés, mais le défaut de cette approbation n'affectera pas la capacité de représentation du Conseil de Gérance ou de ses membres.

17.4 Qu'il y ait un conflit d'intérêts ou non, tous les actes juridiques de la Société vis-à-vis d'un détenteur de toutes les Parts Sociales, ou vis-à-vis d'un participant dans une communauté formée d'associés mariés ou enregistrés comme non-mariés, dont toutes les Parts Sociales font partie, si la Société est représentée par ledit Associé ou par un des participants, seront établis par écrit. Pour l'application de ces dispositions, les Parts Sociales détenues par la Société ou par ses Filiales ne seront pas prises en considération.

17.5 Les dispositions de l'Article 17.4 ne s'appliquent pas aux actes juridiques qui, selon leurs modalités convenues d'un commun accord, sont considérés comme étant des activités normales de la Société.

Art. 18. Poste vacant ou incapacité d'agir. En cas de siège vacant au sein du Conseil de Gérance ('ontstentenis') ou si un membre du Conseil de Gérance est dans l'incapacité de remplir ses fonctions ('belet'), le/les autre(s) membre(s) du Conseil de Gérance seront temporairement chargés de la gestion de la Société.

Si la totalité des sièges au sein du Conseil de Gérance sont vacants ou si tous les membres du Conseil de Gérance ou le membre unique du Conseil de Gérance, selon le cas, sont dans l'incapacité de remplir leurs fonctions, l'Assemblée Générale des Associés nommera dans les plus brefs délais un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Chapitre IX. Exercice social et comptes annuels - Bénéfices et distributions

Art. 19. Exercice social et comptes annuels.

19.1 L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

19.2 Le Conseil de Gérance établira, dans les délais impartis par la Loi, les comptes annuels, et tiendra ces comptes annuels au principal établissement de la Société et à son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale où ils peuvent être consultés par les Associés.

19.3 Les comptes annuels seront composés d'un bilan, d'un compte de résultats et de notes explicatives.

19.4 Les comptes annuels sont signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.

19.5 La Société peut, et si la Loi l'exige ainsi, devra nommer un comptable afin de vérifier les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'Assemblée Générale des Associés.

19.6 La Société veillera à ce que dès la convocation de l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels établis et si besoin le rapport annuel et les données complémentaires prescrites par la Loi, soient conservés au principal établissement de la Société et à son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg. Les Associés peuvent y consulter les documents et en obtenir une copie à titre gratuit.

19.7 Les comptes annuels, le rapport annuel, les données complémentaires prescrites par la Loi et le contrôle par un comptable, ainsi que le dépôt des documents au Registre de Commerce, seront, en outre, soumis aux dispositions concernées de la Loi.

Art. 20. Adoption des comptes annuels et quitus.

20.1 L'Assemblée Générale des Associés adoptera les comptes annuels.

20.2 Après adoption des comptes annuels, l'Assemblée Générale des Associés adoptera une décision portant sur la décharge de responsabilité des membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leurs fonctions, dans la mesure où l'exercice de leurs fonctions est reflété dans les comptes annuels ou bien révélé à l'Assemblée Générale des Associés avant l'adoption des comptes annuels. Le champ d'application de la décharge de leur responsabilité sera soumis à des restrictions en vertu de la Loi.

Art. 21. Bénéfices et distributions.

21.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets réalisés lors d'un exercice social, sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société et affecté à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

21.2 L'affectation des bénéfices restants sera déterminée par l'Assemblée Générale des Associés après application de l'article 21.1.

21.3. La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure où la Loi le permet étant donné le contenu des comptes annuels.

21.4 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de procéder à des distributions intérimaires sur des Parts Sociales et/ou de procéder à des distributions imputées sur toute réserve de la Société, sous réserve de toute disposition applicable de la Loi.

21.5 Les distributions sur des Parts Sociales deviendront exigibles immédiatement après la décision de distribution, sauf si une autre date de paiement a été fixée dans la résolution.

21.6 Les distributions sur des Parts Sociales ne peuvent s'effectuer que dans les limites du montant des Fonds Propres Distribuables.

21.7 La demande de paiement d'un Associé quant à une distribution de Parts Sociales sera annulée à l'expiration d'un délai de cinq ans.

21.8 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société ne seront pas prises en considération.

Chapitre X. L'Assemblée Générale des Associés

Art. 22. L'Assemblée Générale annuelle.

22.1 L'Assemblée Générale annuelle des Associés sera tenue dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice social.

22.2 L'ordre du jour de cette Assemblée Générale annuelle des Associés comportera, entre autres, les points suivants:

- a. débat sur le rapport annuel (sauf exception prévue par la Loi applicable à la Société);
- b. débat et adoption des comptes annuels;
- c. décharge accordée aux membres du Conseil de Gérance;
- d. affectation des bénéfices; et
- e. tous les autres sujets annoncés conformément aux dispositions de l'Article 24.

Art. 23. Autres Assemblées Générales.

23.1 D'autres Assemblées Générales des Associés seront tenues aussi souvent que le Conseil de Gérance le juge nécessaire.

23.2 Les Associés représentant ensemble au moins un dixième du capital émis de la Société ont le droit de demander au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale des Associés, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines à compter de la réception de cette requête, le Conseil de Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'Assemblée Générale des Associés de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 24. Convocation, ordre du jour et lieu des assemblées.

24.1 Les Assemblées Générales des Associés seront convoquées par le Conseil de Gérance, sans préjudice des dispositions de l'article 23.2.

24.2 La convocation à l'assemblée sera donnée au plus tard le quinzième jour précédent la date de réunion de l'assemblée.

24.3 La convocation fera mention des sujets à débattre. Les sujets non spécifiés dans la convocation peuvent être envoyés à une date ultérieure dans le respect toutefois du délai indiqué à l'Article 24.2.

24.4 Un sujet à débattre pour lequel un débat a été demandé par écrit pas moins de trente jours avant le jour de l'assemblée par un ou plusieurs Associés qui individuellement ou conjointement représentent au moins un pourcent du capital émis de la Société, sera inclus dans la convocation ou sera notifié par le même moyen que les autres sujets de débat, à condition qu'aucun intérêt important (zwaarwichtig belang) de la Société n'en dispose autrement.

24.5 La convocation sera envoyée aux adresses des Associés, telles qu'indiquées dans le registre des Associés.

24.6 Il peut être renoncé aux convocations à une Assemblée Générale des Associés si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée concernée.

24.7 Les Assemblées Générales des Associés seront tenues, en règle générale, dans la commune où la Société a son siège statutaire conformément aux présents Statuts. Les assemblées générales des Associés peuvent aussi être tenues à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, mais dans ce cas les décisions valables de l'Assemblée Générale des Associés ne peuvent être prises que si la totalité du capital émis et en circulation de la Société est présent ou représenté.

Art. 25. Conditions d'admission et droits de réuni.

25.1 Chaque Associé sera autorisé à assister aux Assemblées Générales des Associés, à y prendre la parole et à y exercer ses droits de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité, à cet effet, par écrit.

25.2 Lors d'une assemblée, chaque personne présente ayant droit de vote est tenue de signer la liste de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer si la liste de présence doit également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

25.3 Les membres du Conseil de Gérance auront, en tant que tels, voix consultative aux Assemblées Générales des Associés.

25.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

Art. 26. Président et secrétaire de l'Assemblée.

26.1 Le président de l'Assemblée Générale des Associés sera nommé par plus de la moitié des voix exprimées par les personnes ayant droits de vote présentes à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un membre du Conseil de Gérance

agira en qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée présente à l'assemblée agira en qualité de président de l'assemblée. L'assemblée nommera un scrutateur.

26.2 Le président de l'assemblée nommera un secrétaire pour l'assemblée.

Art. 27. Procès-verbaux - Registre des résolutions des associés.

27.1 Le secrétaire d'une Assemblée Générale des Associés se chargera de la tenue des compte-rendu des procès-verbaux à l'assemblée. Les procès-verbaux seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et par tout Associé présent à l'assemblée qui le souhaite.

27.2 Le président de l'assemblée ou ceux qui ont convoqué l'assemblée peuvent stipuler qu'un rapport notarié concernant le compte-rendu de l'assemblée soit préparé. Le rapport notarié sera co-signé par le président de l'assemblée.

27.3 Le Conseil de Gérance doit conservera les procès-verbaux de toutes les décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée devra s'assurer qu'une copie des décisions prises soit transmise au Conseil de Gérance dans les meilleurs délais après l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition au principal établissement de la Société et à son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg où ils pourront être consultés par les Associés. Sur demande, il sera remis à chaque Associé une copie ou un extrait des registres au coût réel.

Art. 28. Adoption des résolutions en assemblée.

28.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

28.2 Pour autant que ni la Loi ni les présents Statuts ne prévoient d'autres dispositions, toutes les décisions de l'Assemblée Générale des Associés seront adoptées par plus de la moitié des voix exprimées, laquelle majorité représentera au moins la moitié du capital émis et en circulation de la Société. Si moins de la moitié du capital émis et en circulation de la Société est représentée, une nouvelle assemblée sera convoquée par lettre recommandée au cours de laquelle la décision sera adoptée à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de part de représentation du capital émis de la Société lors de ladite assemblée.

28.3 En cas d'égalité des voix, la proposition devra être considérée comme rejetée.

28.4 Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales des Associés, telles que prévues par la Loi ou les présents Statuts, n'ont pas été observées, les décisions valables de l'Assemblée Générale des Associés ne peuvent être adoptées que lors d'une assemblée, si à cette assemblée la totalité du capital émis de la Société est représenté et si cette décision est prise à l'unanimité.

28.5 Aucun droit de vote afférent à la Part Sociale détenue par la Société ou par une Filiale ne pourra être exercé, lors de l'Assemblée Générale des Associés.

28.6 Lors de la détermination du nombre d'Associés votants, présents ou représentés, ou la représentation du capital émis de la Société, il ne sera pas tenu compte des Parts Sociales dont la Loi ou les présents statuts prévoient que le droit de vote qui y est attaché ne pourra pas être exercé.

Art. 29. Vote.

29.1 Tous les votes seront exprimés oralement. Pour autant, le président de l'assemblée pourra décider que le vote se déroule par scrutin secret. S'il agit d'un vote à propos d'une personne, toute personne présente à l'assemblée et titulaire de droits de vote peut également exiger que le vote se déroule par scrutin secret. Pour l'application de cet article on entend par "par écrit": des bulletins de vote cachetés et secrets.

29.2 Les votes blancs et nuls seront considérés comme non exprimés.

29.3 La décision du président de l'assemblée relative aux résultats d'un vote sera définitive et décisive. Il en est de même pour le contenu d'une décision adoptée en cas de vote au sujet d'une proposition non- écrite. Toutefois, si l'exactitude de la décision est contestée aussitôt après sa prononciation, il y a lieu de procéder à un nouveau vote dans la mesure où la majorité des titulaires d'un droit de vote présents à l'assemblée le désirent, ou si le vote concerné n'a pas été effectué par appel nominal ou par écrit, dans la mesure où un titulaire de droit de vote présent le désire. Par suite du second vote les conséquences juridiques du premier vote seront nulles et non avenues.

Art. 30. Adoption de décisions sans la tenue d'assemblée.

30.1 Tant que le nombre d'Associés de la Société n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une Assemblée Générale des Associés ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote. La disposition de l'article 25.3 sera applicable par analogie.

30.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions adoptées de cette manière soient notifiées au Conseil de Gérance par écrit. Le Conseil de Gérance prendra note des décisions prises et ajoutera ces procès-verbaux à ceux mentionnés à l'Article 27.3.

Chapitre XI. Modification des statuts - Modification de la forme juridique - Dissolution et Liquidation

Art. 31. Modification des statuts - Modification de la forme juridique.

31.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de modifier les présents Statuts par le biais d'une décision adoptée à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision de modifier les présents Statuts exigera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Si lors d'une Assemblée Générale des Associés, une proposition de modification des présents Statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée et un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, sera en même temps déposé et mis à disposition au principal établissement de la Société et à son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg où il pourra être consulté par les Associés, ceci jusqu'à la tenue de l'assemblée. A la demande d'un Associé, une copie de la proposition lui sera transmise, à titre gratuit, à compter du jour du dépôt jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée. Un acte notarié sera, par ailleurs, rédigé à cet effet par-devant notaire résidant aux Pays-Bas afin de porter modification des présents statuts.

31.2 La Société peut changer sa forme juridique en une autre forme juridique de société. Une modification de la forme juridique exigera une décision en vue de modifier la forme juridique, ainsi qu'une décision de modification des présents statuts adoptée par l'Assemblée Générale des Associés, toutes deux prises à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital émis de la Société. En outre, une modification de la forme juridique sera soumise aux dispositions concernées de la Loi. Toute modification de la forme juridique ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

Art. 32. Dissolution et Liquidation.

32.1 La Société peut être dissoute par une décision prise, à cet effet, par l'Assemblée Générale des Associés. La décision de dissoudre la Société exigera un acte, lequel doit, pour les besoins, s'effectuer par-devant notaire résidant au Grand-Duché du Luxembourg. La proposition de dissoudre la Société doit être mentionnée dans la convocation à cette assemblée.

32.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des Associés, les membres du Conseil de Gérance deviendront liquidateurs des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

32.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

32.4 Le solde disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale totale des Parts Sociales que chacun détient.

32.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions concernées de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique ratifie et dans la mesure du nécessaire décide de nommer SHRM Corporate Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.100 et M. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, Pays-Bas, résident professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement, avec la faculté de substituer, pour prendre une et toutes les actions et pour signer un et tous les documents jugés nécessaires ou utiles en rapport avec les résolutions qui précèdent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises et des Iles Vierges Britanniques compétentes).

Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte s'élève à environ mille trois cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par son nom, prénoms, état et demeure, ce-dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Kaiser, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60622. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016680/1012.

(140018244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Prima.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5413 Canach, 22, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 183.920.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

«SARAH S.A.» ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen L-1636 Luxembourg, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 46.797,

représentée Monsieur Claude FRANCOIS, journaliste, né le 8 mai 1958 à Dudelange, demeurant au 22, am Bongert L-5413 Canach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PRIMA.LU».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Lenningen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a comme objet la communication, l'édition, la commercialisation, la diffusion et la distribution par tous les moyens logistiques et techniques actuels et futurs, l'organisation d'événements de tout genre, l'import et l'export, ainsi que toute autre activité commerciale généralement quelconque.

Elle pourra faire en outre toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de l'année suivante.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au 31 octobre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 et 27 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Disposition transitoire:

- 1.- Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par la comparante «SARAH S.A.», prénommée, et entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Décisions de l'associée unique:

Et ensuite l'associée unique, agissant comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-5413 Canach, 22, am Bongert.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude FRANCOIS, prénommé, né le 8 mai 1958 à Dudelange, demeurant au 22, am Bongert L-5413 Canach, lequel pourra ager et représenter la Société par sa signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. FRANCOIS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10/12/2013. Relation: LAC/2013/56411. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23.01.2014.

Référence de publication: 2014016762/89.

(140018901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Signaletique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.286.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "SIGNALETIQUE S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 172286, in-

incorporated by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg) on October 18, 2012, published in the Mémorial C number 2853 of November 23, 2012.

The meeting is opened by Mr. Raphaël ROZANSKI, private employee, residing professionally at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), being in the chair, who appoints as secretary Ms. Laetitia CARIAUX, private employee, residing professionally at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Ms. Miroslava JASSOVA, private employee, residing professionally at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The shareholders present or represented at the present meeting as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list signed by the shareholders present at the meeting and by the proxyholders of those who are represented. The members of the meeting declare that they will refer to said attendance list, established by the members of the bureau.

This attendance list, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and by the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the shareholders represented at the present meeting, signed *ne varietur* by the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman states and the meeting ascertains:

A) That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Memorial C number 3265 of December 23, 2013 and number 59 of January 8, 2014;
 - in the Luxembourg newspaper "Letzebuenger Journal" of December 23, 2013 and of January 8, 2014;
 - in the Luxembourg newspaper "Tageblatt" of December 23, 2013 and of January 8, 2014;
- as it appears from the copies presented to the meeting.

B) That the present extraordinary general meeting has on its agenda:

Agenda:

1) Cancellation of the nominal value of the shares.

2) Exchange of the 100 existing shares with a nominal value of EUR 310.- each against 100 shares without nominal value.

3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.-(thirty one thousand Euro) divided into 100 (one hundred) shares without nominal value.».

C) As appears from the attendance list, one (1) share out of one hundred (100) shares is represented at the present extraordinary general meeting.

D) That a first general meeting held on November 20, 2013 in order to deliberate on the same agenda had not met the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies. That therefore this meeting has been convened in accordance with the legal requirements by notices reproducing the agenda and indicating the date and the result of the previous meeting and authorizing a valid deliberation regardless of the proportion of the capital represented. That the meeting is therefore regularly constituted, and may decide validly on the item of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of the shares.

Second resolution

The meeting decides to exchange the one hundred (100) existing shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each against one hundred (100) shares without nominal value.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 5. (paragraph 1).** «The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) divided into 100 (one hundred) shares without nominal value.».

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SIGNALETIQUE S.A.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 172286, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2853 du 23 novembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël ROZANSKI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Madame Laetitia CARIAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Miroslava JASSOVA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée dans l'étude de celui-ci.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C numéro 3265 du 23 décembre 2013 et numéro 59 du 8 janvier 2014;
 - au journal luxembourgeois "Letzebuenger Journal" du 23 décembre 2013 et du 8 janvier 2014;
 - au journal luxembourgeois "Tageblatt" du 23 décembre 2013 et du 8 janvier 2014;
- ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions.
 - 2) Echange des 100 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 310,- chacune contre 100 actions sans désignation de valeur nominale.
 - 3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.»
- C) Qu'il résulte de la liste de présence qu'une (1) action sur un total de cent (100) actions est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Qu'une première assemblée générale tenue le 2 décembre 2013 pour statuer sur le même ordre du jour n'a pas rempli les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Que dès lors la présente assemblée a été convoquée conformément aux conditions légales par des avis reproduisant l'ordre du jour et indiquant la date et le résultat de l'assemblée précédente et autorisant une délibération valable quelle que soit la proportion du capital représenté. Que donc l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune contre cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Raphaël ROZANSKI, Laetitia CARIAUX, Miroslava JASSOVA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 janvier 2014. Relation GRE/2014/395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016859/143.

(140019580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Services Touristiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.949.

Par la présente, je vous fais part de ma démission du poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de votre Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Filippe DOLLEUS DE VOLKERSBERG.

Référence de publication: 2014017619/10.

(140020641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Treastone Holding S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.151,20.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.

R.C.S. Luxembourg B 179.150.

Il est notifié par la présente que l'adresse de Monsieur Cornelis Wilhelm Wouter Onderdelinden, gérant de classe B de la Société est maintenant la suivante:

- 1485 Baker Hill Road, Site 3 Comp 3, Princeton VOX 1WO, British Columbia, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Treadstone Holding S.à r.l. / B.V.

Marcus Jacobus Dijkerman

Joost Anton Mees

Référence de publication: 2014017674/15.

(140020631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.